

Date de la convocation	19 septembre 2024
Membres en exercice	18
Présents	14
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024

n°D20241003 - 10c

Objet : Offre de concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B3.15 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que Monsieur POLLET Raphael et Madame SALES Catherine sont chacun propriétaire d'une maison sur la commune de Fos;

Considérant que ces habitations sont situées dans le bourg de Fos mais le réseau public ne dessert pas leur parcelle en eau potable;

Considérant que Monsieur POLLET Raphael et Madame SALES Catherine ont donc proposé à Réseau31 de prendre à leur charge la totalité de l'extension du réseau d'eau potable et du coût de leur branchement, par le biais d'une offre de concours ;

Considérant que les travaux consistent à la pose d'un réseau d'eau potable de 57 mètres en PEHD, diamètre 40 mm, et d'un branchement spécifique pour chaque maison et que le montant des travaux est estimé à 28 873.6 € HT

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

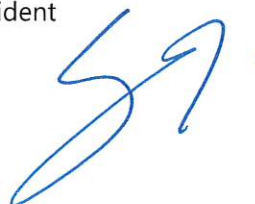
Article 1 : d'accepter la présente offre de concours proposée par Monsieur POLLET Raphael et Madame SALES Catherine ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la présente offre de concours et les éventuels avenants.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexe(s) : Offre de concours

OFFRE DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC DE LA, LIEU DIT
SALASTRE SUR LA COMMUNE DE FOS

ENTRE :

Le Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de Haute-Garonne, représenté par son
Président, Monsieur Sébastien VINCINI, dûment habilité par délibération du 3 octobre 2024,
dénommé ci-après « RESEAU31 »,
D'une part ;

ET

POLLET Raphael, domiciliée 26 rue Golfstraat , B 8620 Nieuwpoort (Belgique);
né(e) le 22/01/1960 à Oostende (Belgique)
dénommé ci-après « le Riverain 1 »,
D'une part ;

ET

SALES Catherine, domiciliée 3 impasse Pedenau 31 860 Pins-Justaret;
né(e) le 31/05/1962 à St André de Roquelongue (11)
dénommé ci-après « le Riverain 2 »,
D'autre part ;

PREAMBULE

Considérant que la tête de réseau se situe à environ 57 mètres des propriétés concernées, ce qui nécessite de créer une extension du réseau public de 57 mètre au lieu-dit Salastre

Considérant que ladite extension du réseau public a vocation à desservir uniquement aux propriétés des deux Riverains,

Les Riverains ont proposé à Réseau31 de prendre à sa charge la totalité du coût de l'extension du réseau, par le biais d'une offre de concours en date du 8 juillet 2024

Il est rappelé que l'offre de concours est autorisée pour le financement des extensions de réseaux publics -d'eau potable ou d'assainissement - nécessaires au raccordement de constructions déjà existantes. En revanche, l'offre de concours est interdite en vue de la réalisation de constructions nouvelles.

CECI ETANT RAPPELE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'extension du réseau public d'eau potable lieu-dit Salastre afin de permettre la desserte de deux constructions existantes appartenant à POLLET Raphael d'une part et SALES Catherine d'autre part

Cette offre de concours prendra la forme d'une contribution financière.

Article 2 - Caractéristiques des travaux et modalités de réalisation

Les travaux visés à l'article 1 seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Réseau31 dans le respect des procédures de la commande publique.

Ils consistent en la réalisation d'une extension de la conduite publique d'eau potable sur environ 57 mètres linéaires entre la tête de réseau située au bourg et l'entrée de la propriété des deux Riverains, M POLLET Raphael et Mme SALES Catherine lieu-dit Salastre, en PEHD, diamètre 40 mm, ainsi qu'un branchement pour chacun d'entre eux

Article 3 - Obligations des parties

Réseau31 s'engage à réaliser les travaux d'extension du réseau d'eau potable et les deux branchements dans le respect des règles de l'art et conformément à la réglementation relative à la commande publique.

Les Riverains seront tenus informés de l'état d'avancement des travaux.

Réseau31 s'engage à mettre à disposition des Riverains le branchement dans un délai maximum de 2 mois après la signature de la présente convention par l'ensemble des parties.

Le Riverain sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception de cette mise à disposition.

Réseau31 demeure seul propriétaire du réseau public d'eau potable

En conséquence, les Riverains ne pourront se prévaloir d'aucun droit sur le réseau public financé par la présente offre de concours. Ils ne pourront notamment demander aucun remboursement ni aucune indemnité si Réseau31 décide le raccordement d'un ou plusieurs(s) autre(s) abonné(s) sur le même réseau.

Les Riverains s'engagent à ne pas réaliser de travaux nécessitant la délivrance d'une autorisation d'urbanisme (y compris déclaration préalable) durant les cinq (5) années qui suivent la réalisation de l'extension du réseau objet de la présente offre de concours.

Article 4 - Montant et modalités de versement de l'offre de concours

Le montant des travaux est estimé à 28 873.6 € HT que les deux riverains se répartiront équitablement

Les Riverains s'engagent à verser à Réseau31 une somme correspondant à 100% du coût définitif TTC

des travaux, dès réception du titre de recettes émis par Réseau31.

Le titre de recettes sera émis après réception des travaux et sur présentation du justificatif de la facture de l'entreprise intervenant pour le compte Réseau31.

Article 5 - Acceptation de l'offre de concours

Par délibération de du Bureau Syndical de Réseau31 en date du 3 octobre 2024, Réseau31 déclare accepter la présente offre de concours faite par les Riverains des travaux d'extension du réseau d'eau potable lieudit Salastre.

Article 6 - Caducité de l'offre de concours

6.1. Au bénéfice du Riverain

A défaut de lancement de travaux par Réseau31 dans un délai de 6 mois après signature de la présente par l'ensemble des parties, la présente offre de concours sera considérée comme caduque.

La condition résolutoire objet du présent article est stipulée au bénéfice des Riverains qui pourront s'en prévaloir.

Si cette condition résolutoire se réalise et les Riverains ne renoncent pas à son bénéfice, Réseau31 devra répéter les sommes versées par le Riverain au titre du présent contrat d'offre de concours dans les soixante (60) jours suivant la réalisation de la condition.

6.2. Au bénéfice de Réseau31

La condition résolutoire pourra être mise en œuvre de plein droit par Réseau31 en cas de non-versement par les Riverains des sommes dues en application de l'article 4 du présent contrat, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant un délai de quarante-cinq (45) jours.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention prend effet après réalisation des mesures nécessaires à l'acquisition de son caractère exécutoire et prendra fin une fois les obligations respectives de chacune des parties exécutées.

Article 8 - Modifications de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par l'ensemble des parties.

Article 9 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Toulouse

Fait en 3 exemplaires originaux,

Toulouse, le

Pour Réseau31,

Fos, le.....

Le Riverain 1,

Fos, le.....

Le Riverain 2,

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
De l'Eau et de l'Assainissement
De Haute-Garonne

Raphaël POLLET

Catherine SALES

Annexes : Demandes des propriétaires, Validation des participations

Je soussigné(e)* Madame Monsieur, Autre :

Raison sociale (pour les professionnels) :

Nom* : **POLLET**

Prénom* : **RAPHAEL**

Date de naissance* : **22.01.1960** Lieu de naissance : **Oostende (Belgique)**

N° SIRET (pour les professionnels)* :

Téléphone* :

Mobile : **+32475660024**

Courriel* : **rafpollet26@gmail.com**

Demeurant au n° : **26**

Rue* : **Golfstraat**

Bâtiment :

Étage :

N° appartement/lotissement :

Code postal* **B 8620**

Commune* :

Nieuwpoort (Belgique)

Adresse

Étage, appartement, porte :

Rue* :

Lotissement :

Lieu-dit : **SALASTRE**

Boîte postale :

Code postal* : **31440**

Numéro* : **3069** bis, ter (...):

Chemin rural de la rivière Casteras

Numéro de lot :

Cedex :

Commune* :

FOS

Références cadastrales*

Section : **A**

Numéro de parcelle : **165/166**

Surface : **270** m²

Particulier

Habitat individuel Habitat collectif

=> Nombre de logements :

Type d'immeuble (définir le type et le nombre de logement)

T1

T2

T3

T4

T5 ou plus :

Professionnel

Local agricole

Enseignement

Commerce/services

Autre :

Débit souhaité :

2

m³/heure

Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants :

Création d'un branchement **sans** pose d'un compteur

Création d'un branchement **avec** pose d'un compteur

Pose d'un compteur (branchement déjà existant sur la parcelle)

J'ai pris connaissance du fait que la fourniture d'eau est subordonnée à la souscription d'un abonnement via le formulaire de demande d'abonnement disponible sur www.reseau31.fr.

PIECES A FOURNIR MENTIONNEES AU VERSO

Votre dossier ne pourra être instruit qu'à la réception de l'ensemble des documents.

NB : la mise en service du branchement représente la pose du compteur. La réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.

Signature du demandeur (propriétaire)
Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions actuelles au verso du document et du Règlement de Service en vigueur disponible à l'adresse www.reseau31.fr ou communiqué par courrier sur simple demande.
Le **24/03/23** à **FOS**

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/24

ID : 031-200023596-20241003-BS_20241003_10C-DE

Berser
Levrault

Je soussigné(e)* Madame Monsieur, Autre :

Raison sociale (pour les professionnels) :

Nom* : **SALES**

Prénom* : **CATHERINE**

Date de naissance* : **31.05.1962** Lieu de naissance : **ST-ANDRE DE ROQUELONGUE (44)**

N° SIRET (pour les professionnels)* :

Téléphone* :

Mobile :

Courriel* : **cathie.sales@orange.fr**

Demeurant au n° : **3**

Rue* : **impasse PEDENAU**

Bâtiment :

Étage :

N° appartement/lotissement :

Code postal* : **31800**

Commune* :

PINS-JUSTARET

Adresse

Étage, appartement, porte :

Rue* :

Lotissement :

Lieu-dit : **SALASTRE**

Boîte postale :

Code postal* : **31440**

Numéro* : **bis, ter (...):**

Chemin rural de la RUEIRE QUARTIER CASTERAS

Numéro de lot :

Cedex :

Commune* :

FOS

Références cadastrales*

Section : **A**

Numéro de parcelle : **1895**

Surface : m²

Particulier

Habitat individuel Habitat collectif

=> Nombre de logements :

Type d'immeuble (définir le type et le nombre de logement)

T1

T2

T3

T4

T5 ou plus :

Professionnel

Local agricole

Enseignement

Commerce/services

Autre :

Débit souhaité :

m³/heure

Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants :

Création d'un branchement **sans** pose d'un compteur

Création d'un branchement **avec** pose d'un compteur

Pose d'un compteur (branchement déjà existant sur la parcelle)

J'ai pris connaissance du fait que la fourniture d'eau est subordonnée à la souscription d'un abonnement via le formulaire de demande d'abonnement disponible sur www.reseau31.fr.


PIECES A FOURNIR MENTIONNEES AU VERSO

Votre dossier ne pourra être instruit qu'à la réception de l'ensemble des documents.

NB : la mise en service du branchement représente la pose du compteur. La réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.

Signature du demandeur (propriétaire)
Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions actuelles au verso du document et du Règlement de Service en vigueur disponible à l'adresse www.reseau31.fr ou communiqué par courrier sur simple demande.
Le **10.03.23** à **FOS**

Annexes 2 : Validation des participations



Devis de Travaux

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne (Réseau31) - SIRET 200 023 596 000 14

Intitulé devis	Extention de réseau AEP quartier Casteras.		
DATE	12 juin 2024		
N° Devis	2024-06 / 001		
NOM	SALES		
Prénom	CATHERINE		
Adresse travaux	quartier Casteras		
Commune	31440 FOS		

Désignation	Tarifs (HT)	Qté	TOTAL
Extention de réseau AEP de 57 m en PEHD 40 .	12 890,00 €	1	12 890,00 €
plus-value 12%	1 546,80 €	1	1 546,80 €

TOTAL HT	14 436,80 €
TVA	20%
Montant TVA	2 887,36 €
TOTAL TTC	17 324,16 €

DEVIS VALABLE 3 MOIS
(passé cette date le devis sera réactualisé selon les conditions en vigueur)

Document à renvoyer au service instructeur avec votre signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Le 08 juin 2024 à Fos
lu et approuvé

TERRITOIRE SUD
CENTRE D'EXPLOITATION COMMINGES-PYRENEES
657 CHEMIN DE LA GRADOUADE
31800 SAINT GAUDENS
05.62.00.72.80
stgaudens@reseau31.fr
www.reseau31.fr



Devis de Travaux

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne (Réseau31) - SIRET 200 023 596 000 14

Intitulé devis	Extention de réseau AEP quartier Casteras.		
DATE	12 juin 2024		
N° Devis	2024-06 / 001		
NOM	Pollet		
Prénom	Raphaël		
Adresse travaux	Salastre Pollet Baret		
Commune	Fos		

Désignation	Tarifs (HT)	Qté	TOTAL
Extention de réseau AEP de 57 m en PEHD 40 .	12 890,00 €	1	12 890,00 €
plus-value 12%	1 546,80 €	1	1 546,80 €

TOTAL HT	14 436,80 €
TVA	20%
Montant TVA	2 887,36 €
TOTAL TTC	17 324,16 €

DEVIS VALABLE 3 MOIS
(passé cette date le devis sera réactualisé selon les conditions en vigueur)

Document à renvoyer au service instructeur avec votre signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Le 05/07/2024 à Salastre
Fos

TERRITOIRE SUD
CENTRE D'EXPLOITATION COMMINGES-PYRENEES
657 CHEMIN DE LA GRADOUADE
31800 SAINT-GAUDENS
05.62.00.72.80
stgaudens@reseau31.fr
www.reseau31.fr